



Annexe 4 du protocole MdV de lutte contre le harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

Guide d'entretien

Conseils pour mener un entretien avec un élève victime de violence

L'adulte qui recueille la parole d'un adolescent devra l'aider à révéler les faits de violence et/ou le harcèlement sans l'influencer. Cette fiche n'a pas pour objet de vous encourager à rechercher des aveux ou des révélations, mais de savoir comment réagir si vous êtes sollicités par un élève qui a besoin de révéler des éléments qui le font souffrir.

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon deux étapes distinctes :

- l'écoute active des faits
- l'explication de la suite de la révélation des faits.

Si, lors de l'entretien, l'élève éprouve des difficultés à évoquer les violences subies, il est préférable de ne pas insister et de poser un autre rendez-vous, afin de ne pas forcer la parole.

Avant l'entretien

Il ne faut jamais recueillir la parole d'un adolescent dans le cadre d'une gestion immédiate.

Cette précipitation ne ferait qu'accroître la charge émotionnelle de ce type de situation et risquerait de nuire au recueil objectif des faits. Il est donc nécessaire de préparer l'entretien et de programmer un rendez-vous, le cas échéant 20 minutes après avoir été sollicité, afin de disposer du temps nécessaire pour se préparer.

Lors de l'entretien

• Poser le cadre de l'entretien

A faire...

› Préciser la confidentialité de sa démarche. Expliquer à l'élève que l'on se doit d'adopter une posture protectrice, mais lui expliquer aussi qu'on a l'obligation de transmettre, avec discernement, à sa hiérarchie et/ou à la justice les faits de violence révélés.

- › Poser le cadre de l'entretien, expliquer les principes qui régiront le traitement des faits qu'il déclare, expliquer ses missions et ses fonctions.
- › Indiquer à l'élève qu'il va être écouté.
- › S'assurer de sa bonne compréhension de votre positionnement.

A ne pas faire...

- › Évoquer immédiatement le harcèlement

• **Écouter, pratiquer l'écoute active :**

A faire...

- › Encourager l'élève à parler en lui posant une première question ouverte et non directive : « Je te propose de me raconter ce qu'il s'est passé » (adopter le vouvoiement en fonction de l'âge de l'adolescent)
- › Reformuler : « si je comprends bien ce que tu me racontes... » ou « selon toi... ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'adolescent pour ne pas le perturber mais l'encourager à continuer.
- › Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet... ».
- › Poser des questions ouvertes : « Explique-moi ce qu'il s'est passé ensuite ».
- › Utiliser le « je », qui humanise la relation.
- › Tolérer les silences car cela encourage l'élève à s'exprimer

A ne pas faire...

- › Poser des questions fermées : « as-tu été agressé dans la cour ? ou en classe ? »
- › Poser des questions fermées sur l'identité du/des agresseur(s) : « c'est bien X qui t'a insulté ? »
- › Enchaîner une suite de questions dirigées (ressemble à un interrogatoire)
- › Couper la parole (entrave la libre expression et influence le récit sur les faits de violences)
- › Poser plusieurs fois la même question (donne l'impression à l'élève qu'il doit changer sa réponse préalable)
- › Utiliser les « pourquoi » qui peuvent résonner comme un jugement, par exemple : « pourquoi as-tu gardé le silence », préférer le « comment », par exemple « comment as-tu fait pour continuer à... »
- › Utiliser la forme interronégative qui peut revêtir un caractère très culpabilisant : « Tu n'as pas réussi à te défendre ? »
- › Ne pas lui demander de rédiger ce qu'il s'est passé par écrit.

• **Avoir conscience que l'on est interpellé en tant que professionnel**

A faire...

- › L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un adolescent.
- › Garder une attitude d'ouverture afin que l'élève puisse se sentir accueilli
- › Se préparer à recevoir des expressions de stress, de colère, de souffrance...
- › Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, comme le prévoit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 : « Accorder à tous les

élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires ».

L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.

A ne pas faire...

- › Donner son opinion sur les faits révélés par l'élève puisque les faits ne sont pas encore avérés
- › Anticiper les décisions des futurs interlocuteurs
- › Critiquer le comportement de l'élève

• **Savoir conclure**

A faire...

- › Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien
- › Formuler des encouragements positifs (« tu as bien fait de parler car cela me permettra de mieux te comprendre et de protéger d'éventuelles autres victimes... »)

Expliquer le fonctionnement du règlement intérieur de l'établissement et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)

- › Indiquer que l'on reste disponible (« N'hésite pas à me solliciter à nouveau si tu le souhaites ») et montrer à l'élève que l'on est ouvert pour l'accompagner s'il en a besoin ultérieurement
- › Proposer également une prise en charge avec le psychologue EN, l'assistant social ou un personnel médical, ou un accompagnement par le dispositif sentinelles-référents.

A ne pas faire...

- › Promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir (« je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler », ou « je te promets que celui qui t'a fait ça sera puni »).
- › Gérer seul la situation.
- › Divulguer les faits (même à des collègues) en dehors des professionnels impliqués au sein du protocole de lutte contre le harcèlement au sein du Lycée : devoir de confidentialité